



## Ville de Châteauneuf-sur-Loire

\*\*\*\*\*

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - année 2010 -

### SOMMAIRE:

1. Caractéristiques techniques du service	2
2. Tarification de l'eau et recettes du service	5
3. Financement des investissements	6
4. Indicateurs de performance	7
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	10

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2008  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

## Contexte réglementaire :

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que:

« Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.»

Le rapport et la délibération du Conseil municipal sont mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours. Celui-ci en est informé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le présent rapport a été établi conformément au modèle diffusé par la préfecture (courrier du 8 juin 2009).

## 1. Caractéristiques techniques du service

### Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal. Il comprend les éléments suivants:

- Collecte des eaux usées
- Traitement des eaux usées
- Transport des eaux usées et assainies

Population communale : 8 064 habitants

Altitudes : mini. 100 m — maxi. 131 m

Superficie de la commune : 40,01 km<sup>2</sup>

### Les installations de traitement du service :

#### Station d'épuration

Date de mise en service	2008
Autorisation en date du :	16 novembre 2005
Durée de l'autorisation :	20 ans
Capacité nominale	17000 Eq. Hab
Equipement de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Milieu récepteur	La Loire

### Linéaire des canalisations

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 39,53 km.

## Les postes de relèvement

	Commune	Année	Capacité nominale	HMT	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Milieu récepteur
Relèvement aux Gatinais lot Poirier Saugé	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	1995	10 m <sup>3</sup> /h	-	2x10m <sup>3</sup> /h	NON	NON	Relèvement les Herbes vertes
Relèvement Quai Barrault Herbes Vertes	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	1976	128 m <sup>3</sup> /h	7.2 mCE	2 x 128 m <sup>3</sup> /h à 7,20 m	OUI	NON	STEP Chateaufort sur loire
Relèvement rue creuse	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	1984	50 m <sup>3</sup> /h	-	2x50m <sup>3</sup> /h	NON	NON	Relèvement les Herbes vertes
Relèvement rue du Gué Guirault la Nouette	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	1973	40 m <sup>3</sup> /h	-	2x40m <sup>3</sup> /h	NON	NON	Relèvement Les Herbes vertes
Relèvement St Barthélémy	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	1979	100 m <sup>3</sup> /h	-	2x100m <sup>3</sup> /h	NON	NON	STEP Chateaufort sur loire

## Mode de gestion du service

Le service est exploité en affermage avec la SAUR depuis le 1er novembre 1990. La durée du contrat est de 25 ans et la date d'échéance s'établit au 31 octobre 2015.

### *Définition de l'affermage:*

*L'affermage est une des formes que peut prendre une délégation de service public. La collectivité délégataire assure les investissements, le fermier supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant. Il se rémunère directement auprès de l'utilisateur par un prix convenu à l'avance dans le contrat d'affermage, révisable selon une formule de variation proposée dans le contrat et utilisant les principaux indices publiés par l'INSEE. Pour couvrir les investissements nécessaires au maintien du patrimoine la collectivité vote chaque année une part du tarif qui lui reviendra (la « surtaxe »). Le fermier est chargé de recouvrer cette part auprès de l'abonné par la facture d'eau et de la restituer à la collectivité dans un délai fixé par le contrat.*

Le contrat d'affermage prévoit une répartition des compétences, en matière de travaux, comme suit:

- Travaux d'entretien et de réparation (y compris compteurs et branchements) : à la charge du fermier ;
- Renouvellement des canalisations (> 12 mètres), et des ouvrages de génie civil : à la charge de la commune ;
- Renforcement et extension des réseaux et de leurs annexes (dont branchements) : à la charge de la commune.

Il a fait l'objet de 5 avenants:

- Avenant n°1 (adopté par délibération en date du 25 octobre 1991) relatif à quelques modifications de compétences ;
- Avenant n°2 (adopté par délibération en date du 29 septembre 2000) relatif à un changement de raison sociale du fermier ;
- Avenant n°3 (adopté par délibération en date du 31 octobre 2003) relatif à une modification des conditions de facturation du service par le fermier ;
- Avenant n°4 (adopté par délibération en date du 7 décembre 2007) relatif à l'intégration des équipements liés à la construction de la nouvelle station; à la mise en place d'une rémunération spécifique au titre des charges d'exploitation du réseau pluvial; à la mise en place des frais de contrôle du service à la charge du fermier, et à la suppression de l'article sur le reversement de 10% du chiffre d'affaires au profit de la collectivité ;
- Avenant n°5 (adopté par délibération en date du 30 octobre 2009) relatif à une modification des formules de révision de prix.

Conformément à la réglementation en vigueur, le délégataire et la commune réalisent chacun un rapport sur le service pendant l'année écoulée, chacun au regard de ses compétences propres.

## Population desservie :

Nombre de clients :

Commune	2008	2009	2010	Evolution N/N-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	3 009	3 088	3 189	3,27 %
Total de la collectivité	3 009	3 088	3 189	3,27%
Evolution N/N-1	-	2,63 %	3,27 %	

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année.

Le volume d'eau potable consommé assujéti à la redevance d'assainissement avant application des coefficients correcteurs est égal à 622 591 m<sup>3</sup>

Volume traité ou by passé :

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010
V. TRAITES	657 798	779 884	887 427	697 314	908 712
Evolution N/N-1		18,56%	13,79%	- 21,42 %	30,32 %

Conventions spécifiques de rejet :

Il existe une convention spéciale de déversement des eaux rejetées par la société Les Crudettes au réseau d'assainissement de la ville de Châteauneuf-sur-Loire.

## Prescriptions de rejet

Prescriptions station d'épuration (norme de rejets journaliers)

Paramètre	Charge de référence	Concentration maximum	Unité	ET/OU	Rendement minimum	Concentration rédhibitoire
Volume journalier	7800		M3/j			
Matières en suspension	-	30	mg/l	OU	90	85
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	2040	90	mg/l	OU	75	250
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1020	25	mg/l	OU	80	50

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les tarifs de l'assainissement sont revus chaque année par le fermier, la commune et l'Agence de l'eau.  
Pour 2009, la facture type s'établit comme suit:

Vos Contacts :

**Accueil :** 69 rue de Verdun  
45404 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h

**Téléphone :** 02 45 77 00 00  
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

**Dépannage 24h/24 :** 02 45 77 00 01

Contactez nous et gérez votre compte sur [www.saur.com](http://www.saur.com)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2010

**Courrier :** B.P. 505  
37205 TOURS CEDEX 03

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

□□

**DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**NOM DU CLIENT**  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**Commune de CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Consommation TTC	175,81 €	soit 0,0015 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>175,81 €</b>	
	<b>175,81 €</b>	

SAUR S.A.S. au capital de 101.529.000€ RCS Versailles 339 379 984 Siège Social Atlantis, 1 avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT TVA Intracommunautaire n° FR 28 339 379 984 - N.A.F. 741J  
Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès pour les données vous concernant qui ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de facturation et de règlement Pour les besoins du service et l'amélioration de celui-ci nous pouvons enregistrer sur nos bases vos numéros de téléphone (liste blanche uniquement). Vous pouvez refuser cet enregistrement en nous adressant un simple courrier à votre point d'accueil client.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CHATEAUNEUF SUR LOIRE						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	145,04 € HT	153,02 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Communale		Année 2010		120	0,4800	57,60		5,50
Consommation part SAUR		Année 2010		120	0,7287	87,44		5,50

Organismes publics	21,60 € HT	22,79 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		Année 2010	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
				120	0,1800	21,60		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>175,81 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 166,64 €  
TVA sur les débits : 9,17 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

## Évolution de la facture type:

La facture d'assainissement a connu une augmentation en 2010 de 10,43 % en raison de la hausse des tarifs pratiqués par la SAUR (du fait de la révision des prix), et par l'agence de l'eau pour la modernisation des réseaux. Ainsi le prix du m<sup>3</sup> d'eau a évolué comme suit :

Prix au m <sup>3</sup> eau assainissement	2008	2009	2010	% évolution 2008 - 2010
SAUR	0,5866	0,6075	0,7287	24,22 %
Agence de l'eau	0,1600	0,1700	0,1800	12,50 %
Commune	0,4800	0,4800	0,4800	-

La commune n'a pas augmenté sa surtaxe entre 2008 et 2010, elle s'élève à 0,48 € / m<sup>3</sup>.

## Recettes

Il s'agit des produits perçus par la commune. Ces produits sont versés à la ville par la SAUR qui assure la facturation aux usagers.

Les recettes du service s'élèvent en 2010 à :

- 267 734 € pour la surtaxe communale ;
- 8 759 € pour la part du chiffre d'affaire (10 %) reversée par la SAUR ;
- 46 573 € pour la participation au raccordement à l'égout.

## 3. Financement des investissements

### Données financières issues du Compte administratif

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 40 380 € en 2010 (36 488 € en 2009). Elles sont essentiellement constituées par la mise à disposition du personnel communal et les charges d'intérêt.

Les dépenses d'entretien du réseau et des équipements incombent au délégataire qui les retrace dans son propre rapport annuel.

Au contraire, les dépenses d'investissement sont à la charge de la commune. Elles comprennent en 2010 :

- |  |   |           |
|--|---|-----------|
| ➤ Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Saint Barthélemy, route d'Orléans, rue du Clos neuf et des Champs | : | 932 569 € |
| ➤ Renouvellement de tampons  | : | 14 374 €  |
| ➤ Installation d'une télésurveillance poste de relevage rue Creuse   | : | 2 619 €   |

L'annuité de la dette s'élève à 46 668 € en 2010 (47 646 € en 2009) : 17 011 € d'intérêts et 26 657 € de capital (sur les deux emprunts, un emprunt est arrivé à terme en 2010).

L'encours s'élève à 406 250 € au 31 décembre 2010.

## **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

L'exercice 2011 constatera en investissement :

- Renouvellement de tampons ;
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

## **4. Indicateurs de Performance**

A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N°2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités vise à permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) doit créer au plan national.

"Rapport du Maire" - Décret n° 2007 - 675 et arrêté du 2 mai 2007 - Liste récapitulative des indicateurs

Code fiche	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	-	-
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	179,11 t MS	-	-
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	1,49 €/m3	-	-
D204.0	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	1,47 €/m3	-	-
Code fiche	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	30	Linéaire de réseau de collecte eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	39,530 km
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100,00 %	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	179,11 t

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Données élémentaires	Valeur des données élémentaires
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis	3 274
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif	Montants en euros des abandons de créances	N.R.
		Volume facturé	622 591 m3

N.R. : Non Renseigné

Les fiches descriptives des indicateurs sont disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :**

### **Abandons de créances**

Au cours de l'exercice 2010, le délégataire a donné suite à :

- Pour la part Communale : 15 demandes d'abandons de créances (pour un total de 26 factures), pour un montant 651,88 € HT soit 687,73 € TTC.
- Pour la part SAUR : 15 demandes d'abandons de créances (pour un total de 20 factures), pour un montant 679,25 € HT soit 716,61 € TTC.

### **Opérations de coopération décentralisée**

Sans objet